

# Revenus et temps de travail : Analyse de l'activité des livreurs des plateformes de mobilité

-  
Édition 2025



Avril 2025

# Sommaire

## 1. Description des données et des indicateurs analysés

### 1.1 Description des données

### 1.2 Plateformes et période étudiées

### 1.3 Indicateurs retenus

## 2. Résultats (2021–2024)

### 2.1 Revenu moyen par prestation

### 2.2 Revenu horaire brut en course (hors temps d'attente)

### 2.3 Évolution de la durée moyenne des prestations

### 2.4 Évolution du temps d'attente moyen

### 2.5 Revenu horaire brut ajusté à l'inflation

### 2.6 Évolution comparative des indicateurs d'activité

## 3. Synthèse

## Annexes

### Annexe A – Méthodologie de traitement et calculs

### Annexe B – Données chiffrées et résultats complémentaires

# 1. Description des données et des indicateurs analysés

Depuis 2022, les plateformes de mobilité (VTC et livraisons de marchandises) publient chaque année des données relatives au revenu et au temps d'activité des travailleurs auxquels elles font appel. Ces données, compilées et analysées par l'ARPE, sont disponibles sur son site internet. Ce document se concentre sur les indicateurs d'activité des plateformes de livraison. Il s'agit d'une analyse détaillée des données de quatre plateformes de mise en relation dans le secteur : Delicity, Deliveroo, Stuart et Uber Eats. L'évolution de ces indicateurs sur les quatre dernières années (2021, 2022, 2023, 2024) offre une vision de l'activité de livreur sous l'angle des revenus et de la durée des courses, et permet une meilleure compréhension des tendances de ce secteur. Il convient toutefois de rappeler que les plateformes analysées diffèrent en termes de taille, d'implantation et d'activité. C'est pourquoi cette analyse n'a pas pour objectif de comparer les plateformes entre elles, mais de dessiner les évolutions sur la période étudiée.

En facilitant l'appréhension des enjeux liés aux revenus et aux conditions d'exercice de ces travailleurs, ce bilan fournit des outils complémentaires pour éclairer les commissions de négociations sectorielles et ouvrir de nouvelles perspectives pour le dialogue social. Ainsi, l'ARPE poursuit un objectif central inscrit au cœur de ses missions : enrichir et renforcer le dialogue social par la production d'études et de statistiques.

Ce bilan se concentre ainsi spécifiquement sur les indicateurs économiques essentiels fournis par les plateformes. L'analyse se porte particulièrement sur les indicateurs suivants :

- Revenu moyen par prestation, exprimé en euros, qui correspond à la somme moyenne perçue par les livreurs à chaque livraison réalisée.
- Durée moyenne d'une prestation, exprimée en minutes, correspondant au temps moyen écoulé entre la prise en charge effective de la commande (récupération du colis ou de la marchandise à livrer) et sa livraison finale à destination. Lorsque le temps écoulé entre l'acceptation de la commande par le livreur et la récupération effective du colis fait l'objet d'une rémunération par la plateforme, il est également inclus dans cette durée.
- Temps d'attente moyen, en minutes, correspondant au temps moyen passé entre la fin d'une livraison et l'attribution d'une nouvelle commande.

Afin de refléter fidèlement l'évolution du pouvoir d'achat réel des livreurs, ces indicateurs ont également été ajustés selon les coefficients annuels d'inflation suivants (base 2021 = 100) :

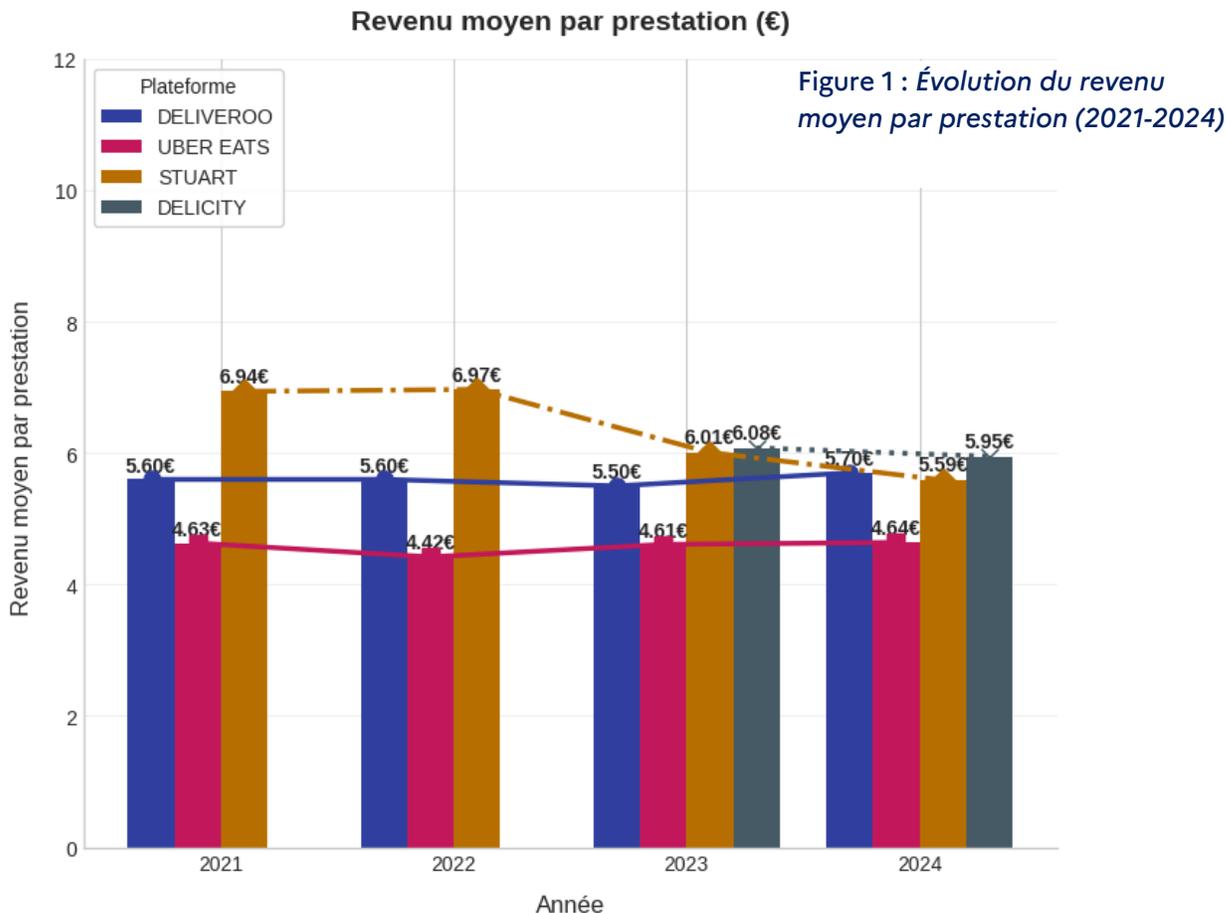
- 2022 : +5,2 %
- 2023 : +4,9 %
- 2024 : +2,0 %

Chaque graphique présenté dans ce rapport sera accompagné d'une note méthodologique succincte précisant clairement les unités utilisées, les périodes étudiées et les formules de calcul employées, pour garantir la clarté et la transparence des résultats.

## 2. Résultats

### 2.1 Revenu moyen par prestation (2021-2024)

Le revenu moyen par prestation présente des niveaux variables d'une plateforme à l'autre et évolue selon des dynamiques distinctes entre 2021 et 2024.



- Deliveroo présente une relative stabilité de son revenu moyen par prestation avec une légère diminution en 2023 suivie d'une augmentation en 2024.
- Uber Eats affiche une légère diminution entre 2021 et 2022, suivie d'une augmentation modérée de 2022 à 2023, pour finir par une augmentation de 3 centimes entre 2023 et 2024.
- Stuart connaît une légère augmentation de son revenu moyen entre 2021 et 2022, puis une diminution notable en 2023 de 96 centimes, suivie d'une autre baisse de 42 centimes entre 2023 et 2024.
- Delicity, affiche une légère baisse du revenu moyen par prestation de 13 centimes entre 2023 et 2024.

Globalement, le revenu moyen par prestation présente des évolutions modérées avec une tendance à la stabilité pour Deliveroo et Uber Eats, alors que Stuart et Delicity enregistrent une baisse.

## 2.2 Revenu horaire brut

Le revenu horaire en course correspond au rapport entre le revenu moyen par prestation et la durée moyenne d'une prestation, exprimé en euros par heure. Il n'inclut pas le temps d'attente entre deux courses, et ne représente donc que le revenu horaire moyen brut en course. Selon les plateformes, les niveaux et les évolutions du revenu horaire brut sont hétérogènes.

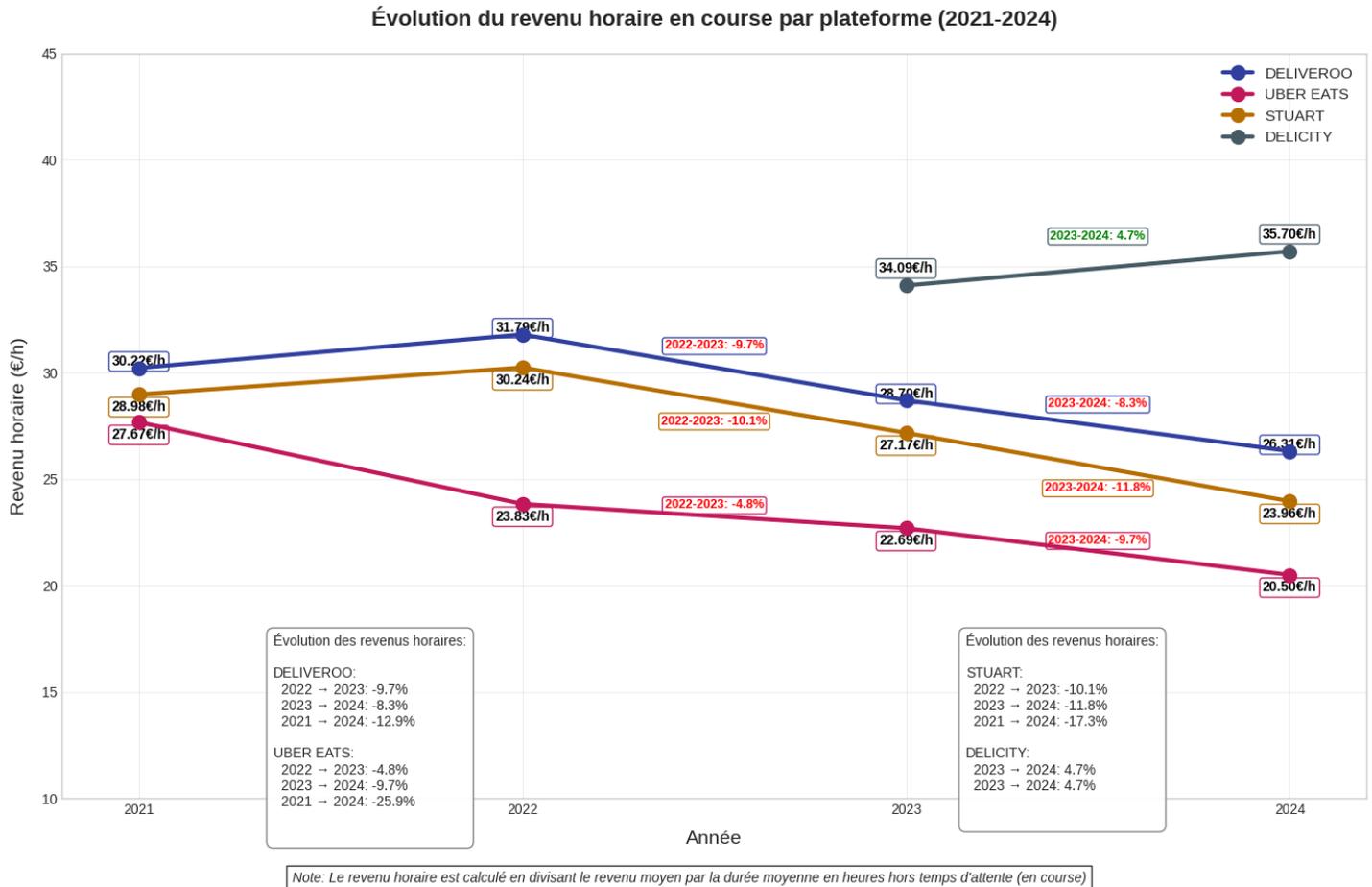


Figure 2 : Évolution du revenu horaire en course - hors temps d'attente (2021-2024)

- Deliveroo passe de 30,22 €/h en 2021 à 26,31 €/h en 2024. Après une légère hausse jusqu'en 2022 (31,8 €/h), le revenu horaire brut en course diminue deux années consécutives : d'abord en 2023 (28,7 €/h, soit -9,7 %), puis en 2024 (-8,3 %), représentant une diminution cumulée de -12,9 % sur la période complète.
- Uber Eats enregistre également une diminution continue du revenu horaire brut en course. Il passe de 27,7 €/h en 2021 à 23,8 €/h en 2022, puis 22,7 €/h en 2023 et 20,5 €/h en 2024. La baisse cumulée sur trois ans s'élève à -25,9 %.
- Stuart, qui présentait un revenu horaire brut (hors temps d'attente) de 29,0 €/h en 2021, atteint 30,2 €/h en 2022, avant de baisser à 27,17 €/h en 2023 puis 24,0 €/h en 2024. Sur l'ensemble de la période, cela représente une diminution globale d'environ -17,3 %, dont -11,8 % entre 2023 et 2024.

- Delicity, pour laquelle les données sont disponibles à partir de 2023, passe de 34,1 €/h à 35,7 €/h en 2024. Il s'agit de la seule plateforme à enregistrer une hausse sur la période observée (+4,7 %), maintenant ainsi un niveau supérieur au reste du panel.

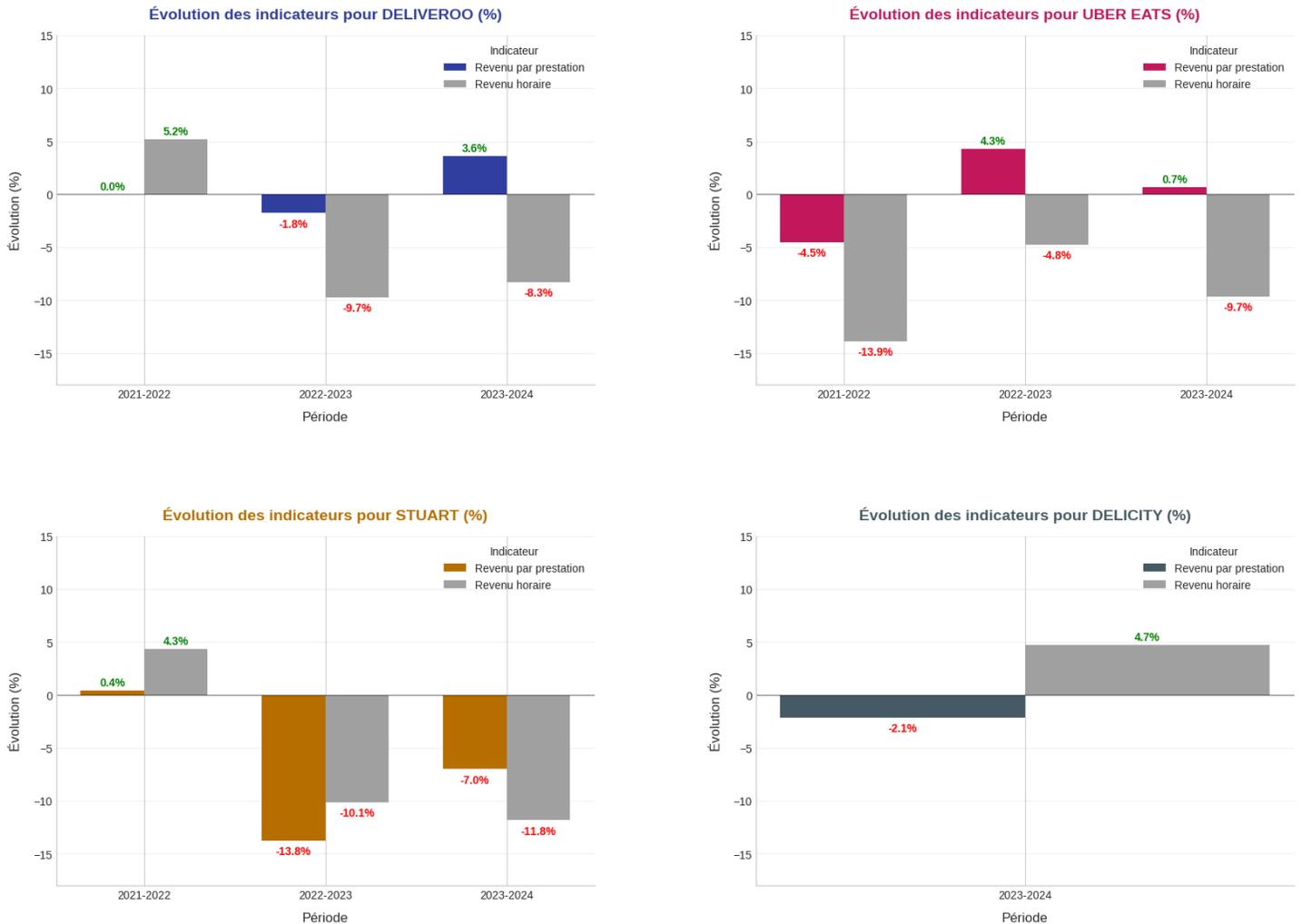
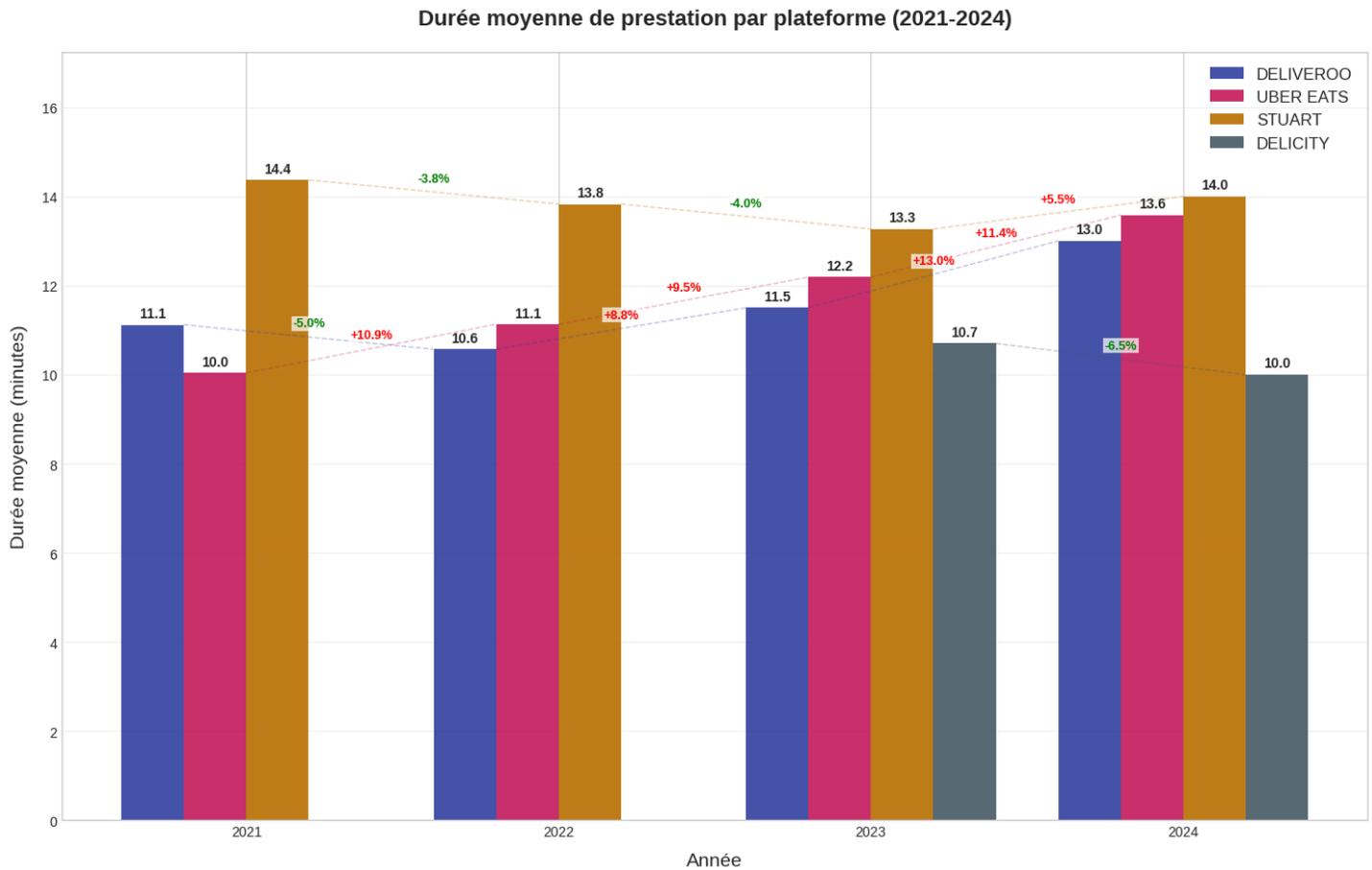


Figure 3 : Évolution du revenu par course et du revenu horaire en course (hors temps d'attente) par plateforme et par année (2021-2024)

### Synthèse :

Entre 2021 et 2024, le revenu horaire en course diminue pour 3 plateformes sur 4. Deliveroo recule d'environ 30,2 €/h à 26,3 €/h, après un pic en 2022 (31,8 €/h). Uber Eats enregistre une baisse continue de 27,7 €/h à 20,5 €/h, avec une diminution marquée entre 2022 et 2024 (-13,9 %). Stuart suit une trajectoire similaire, avec un passage de 30,2 €/h en 2022 à 24,0 €/h en 2024. Delicity affiche une hausse entre 2023 et 2024, passant de 34,1 €/h à 35,7 €/h (+4,7 %).

## 2.3 Évolution de la durée des prestations (2021–2024)



Note: La durée de prestation correspond au temps moyen passé pour effectuer une course.

Figure 4 : Evolution de la durée des prestations

- Chez Deliveroo, la durée diminue entre 2021 et 2022 de 11.1 minutes à 10.6 minutes puis augmente chaque année pour atteindre 13,0 minutes en 2024.
- Uber Eats suit une évolution progressive sur l'ensemble de la période : de 11.1 minutes en 2021 à 13,6 minutes en 2024, avec une hausse continue chaque année.
- Pour Stuart, la durée moyenne diminue légèrement entre 2021 (14,4 minutes) et 2023 (13,3 minutes), avant de remonter à 14 minutes en 2024. Cela représente une relative stabilité sur la période complète, avec des variations annuelles modérées.
- Enfin, Delicity, dont les données commencent en 2023, présente une diminution de la durée moyenne entre 2023 (10,7 minutes) et 2024 (10 minutes).

Ainsi, trois plateformes présentent une tendance à l'allongement du temps consacré par prestation entre 2021 et 2024. La quatrième, Delicity, affiche une évolution différente sur la période observée. Ces dynamiques peuvent avoir un impact sur le revenu horaire brut, en particulier si le revenu par prestation reste constant.

## 2.4 Évolution du temps d'attente (2021–2024)

Entre 2021 et 2024, les temps d'attente moyens présentent des niveaux différents et ont évolué de manière contrastée selon les plateformes. Il convient toutefois de signaler que ces indicateurs ne prennent pas en compte le recours simultané à plusieurs plateformes par un même travailleur, pratique présente dans le secteur. Ce recours peut réduire les temps d'attente effectifs sans que cette réduction puisse apparaître dans les données publiées par les plateformes.

Évolution du temps d'attente par plateforme (2021-2024)

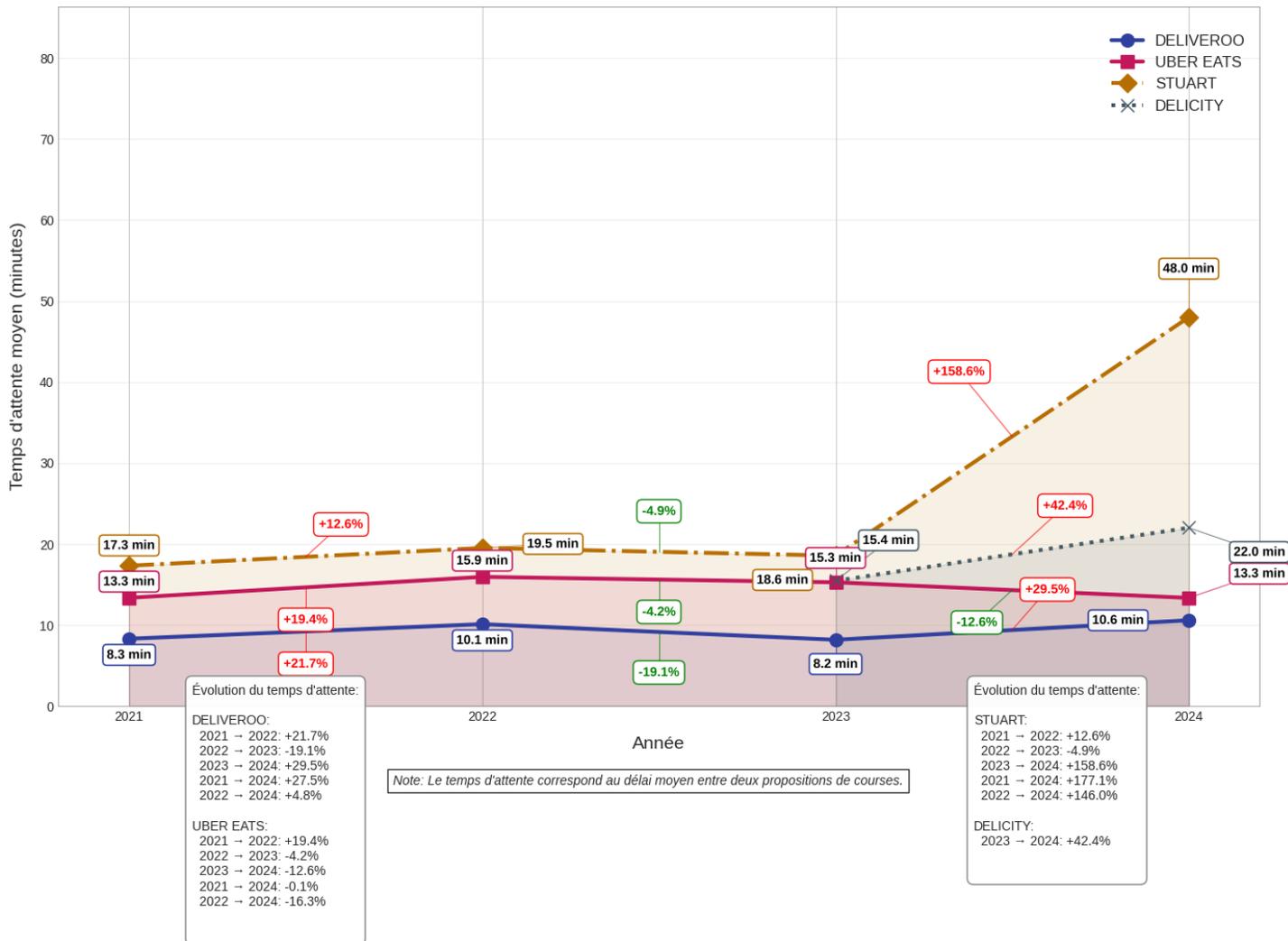


Figure 5 : Evolution du temps d'attente par plateforme

- Chez Deliveroo, le temps d'attente passe de 8,3 minutes en 2021 à 10,6 minutes en 2024. Après une hausse de +21,7% entre 2021 et 2022, une baisse de -19,1% est observée en 2023, suivie d'une nouvelle augmentation de +29,5% en 2024. L'évolution cumulée sur la période est de +27,5%.
- Uber Eats enregistre une très légère baisse sur la période. Bien que le temps d'attente passe de 13,35 minutes en 2021 (T4) à 15,94 minutes en 2022, il diminue ensuite à 15,27 minutes en 2023, pour finir à 13,34 minutes en 2024 avec un niveau comparable avec 2021.

- Chez Stuart, le temps d'attente évolue fortement. Il passe de 17,3 minutes en 2021 à 48,0 minutes en 2024. Après une hausse de +12,6% en 2022, suivie d'une baisse de -4,9% en 2023, une forte augmentation de +158,6% intervient entre 2023 et 2024, portant l'évolution totale à +177,1%.

- Pour Delicity, disponible à partir de 2023, le temps d'attente augmente de 15,4 minutes à 22,0 minutes entre 2023 et 2024, ce qui représente une évolution de +42,4% sur un an.

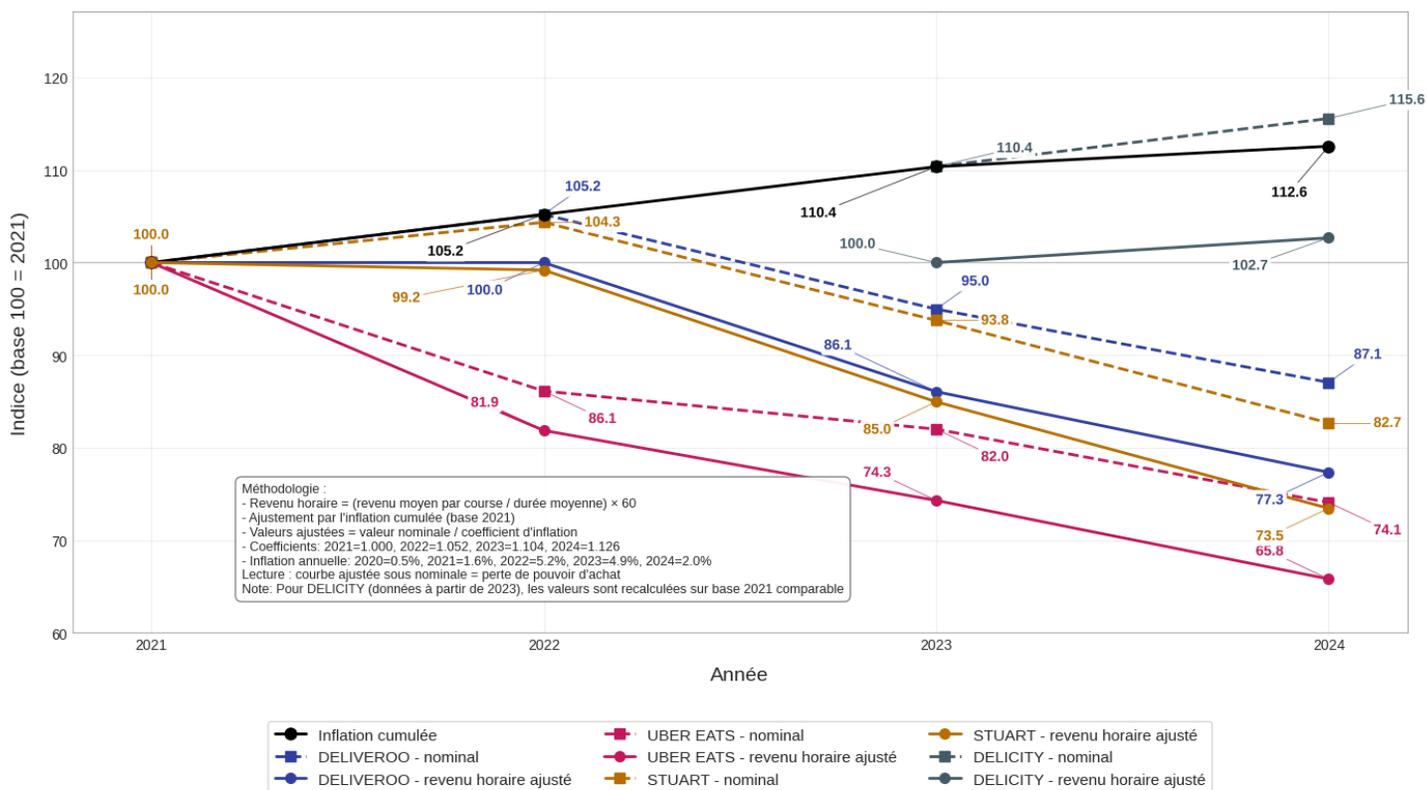
Dans l'ensemble, entre 2021 et 2024, on observe des tendances contrastées : une plateforme présente une stabilité relative du temps d'attente (Uber Eats), tandis que les autres enregistrent des augmentations significatives (Deliveroo, Stuart, Delicity).

## 2.5 Revenu horaire ajusté à l'inflation (2021–2024)

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du revenu horaire en course exprimé en euros constants de 2021, permettant ainsi d'apprécier la variation du pouvoir d'achat horaire sur la période. L'ajustement repose sur l'application de coefficients d'inflation cumulée annuels (2021 = 1,000 ; 2022 = 1,052 ; 2023 = 1,104 ; 2024 = 1,126), en lien avec les taux d'inflation publiés pour chaque année.

Le revenu horaire considéré est calculé sur la base du temps passé en course uniquement, à l'exclusion des temps d'attente.

Évolution du revenu horaire moyen par plateformes (base 100 = 2021, ajusté à l'inflation) - Temps en course uniquement (hors temps d'attente) -



\*DELICITY: données à partir de 2023

\*2021: données T4 uniquement

Note : revenu horaire calculé sur le temps en course uniquement (hors temps d'attente), en euros constants 2021.

Figure 6 : Evolution du taux horaire brut moyen nominal et ajusté à l'inflation hors temps d'attente par plateforme

## Analyse synthétique du revenu horaire ajusté à l'inflation (2021–2024)

Entre 2021 et 2024, le revenu horaire ajusté à l'inflation (hors temps d'attente) diminue pour les quatre plateformes étudiées, mais à des degrés différents :

- Deliveroo affiche initialement une stabilité (2021-2022), puis subit une baisse continue, aboutissant à une diminution cumulée ajustée de  $-22,7\%$ .
- Uber Eats connaît une forte diminution continue, avec la baisse cumulée ajustée la plus marquée ( $-34,2\%$ ), amplifiée significativement par l'inflation.
- Stuart enregistre une légère stabilité initiale (2021-2022), suivie d'une forte baisse ajustée cumulée de  $-26,6\%$ , également accentuée par l'inflation.
- Delicity, dont les données ne commencent qu'en 2023, présente une légère amélioration ajustée de  $+2,7\%$  entre 2023 et 2024, grâce à une hausse nominale supérieure à l'inflation sur cette courte période.

Cette analyse souligne l'impact majeur de l'inflation cumulée sur le revenu réel des livreurs et met en lumière une tendance similaire pour 3 plateformes.

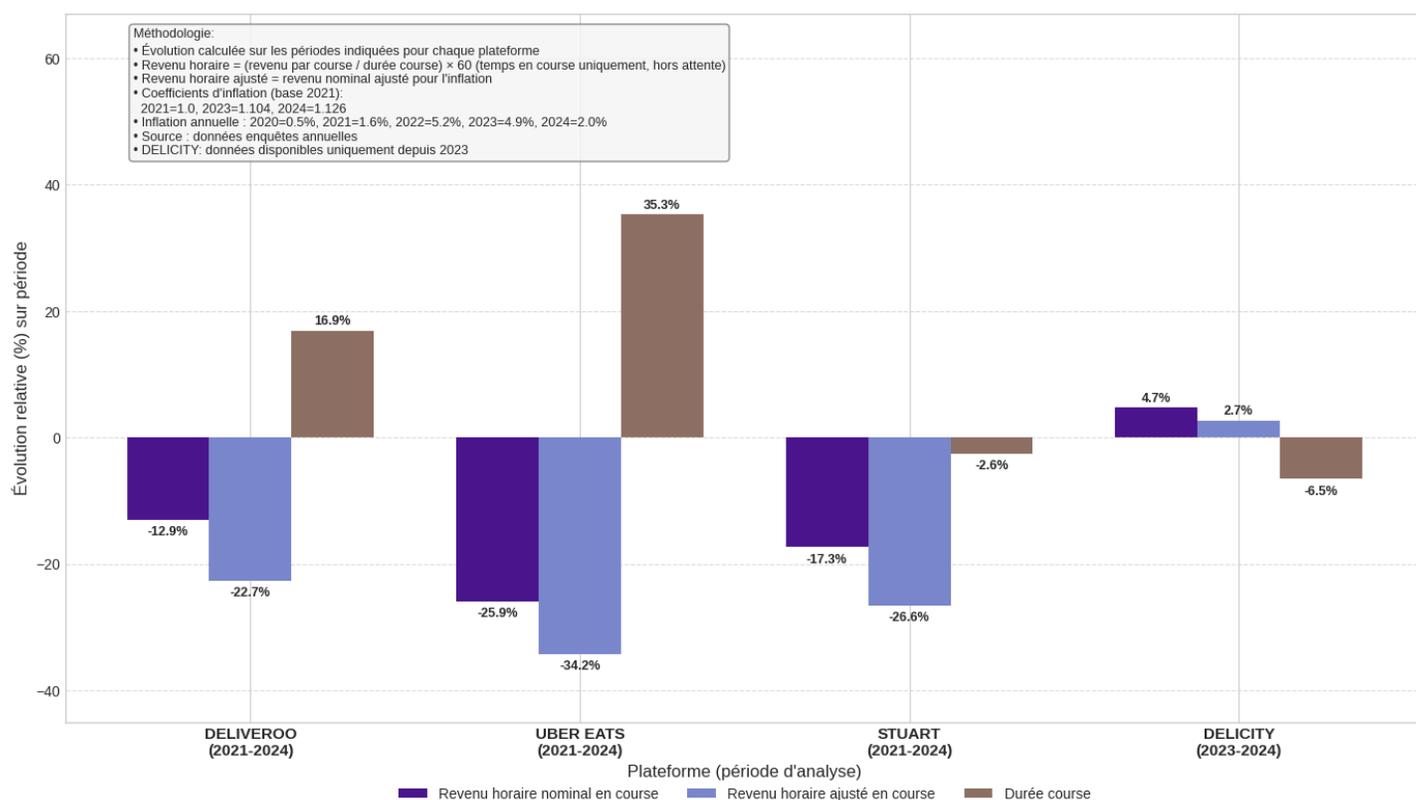
## 2.6 Évolution comparative des indicateurs d'activité par plateforme

Le graphique présente l'évolution relative (en pourcentage) de trois indicateurs principaux entre 2021 et 2024 (ou 2023–2024 pour Delicity) :

- le revenu horaire en course nominal (hors attente),
- le revenu horaire ajusté à l'inflation,
- et la durée moyenne des prestations.

Cette lecture croisée permet d'apprécier les transformations récentes dans les modalités d'activité des livreurs indépendants.

## Évolution des indicateurs d'activité des plateformes



### Deliveroo (2021–2024)

- Le revenu horaire nominal en course diminue de **-12,9 %** sur la période.
- Corrigé de l'inflation, il recule de **-22,7 %**.
- La durée moyenne des courses augmente de **+16,9 %**.

### Uber Eats (2021–2024)

- Le revenu horaire en course nominal diminue de **-25,9 %**,
- et le revenu ajusté de **-34,2 %**,
- tandis que la durée moyenne des prestations progresse de **+35,3 %**.

### Stuart (2021–2024)

- Le revenu horaire nominal en course diminue de **-17,3 %**,
- et de **-26,6 %** en tenant compte de l'inflation.
- La durée moyenne des prestations reste relativement stable (**-2,6 %**).

### Delicity (2023–2024)

- Le revenu horaire nominal en course augmente de **+4,7 %**,
- et de **+2,7 %** après ajustement.
- La durée des prestations recule de **-6,5 %**, contribuant à cette progression horaire.

### 3. Synthèse

Entre 2021 et 2024, les indicateurs d'activité des plateformes de livraison mettent en évidence des évolutions différenciées selon les plateformes, mais une orientation générale commune : le revenu horaire en course est en diminution sur la période pour la majorité des plateformes étudiées. Cette tendance s'explique notamment par une progression des durées moyennes de prestation, rarement accompagnée d'une hausse équivalente du revenu unitaire.

Ainsi, l'écart croissant entre temps mobilisé et revenu perçu contribue à la contraction du rendement horaire réel. Le recul du revenu ajusté à l'inflation souligne les effets combinés de la transformation des revenus d'activité et du contexte inflationniste.

## Annexe A : Méthodologie et Calculs

Cette partie détaille précisément les différentes étapes méthodologiques suivies pour traiter, calculer et ajuster les données publiées par les plateformes. Ces étapes sont essentielles afin de garantir la validité, la rigueur et l'objectivité des résultats obtenus.

### Traitement initial et harmonisation des données

Les données utilisées sont issues des sites des plateformes dans le cadre de la publication annuelle des indicateurs d'activité conformément aux obligations prévues par le Code des transports. Pour garantir la robustesse de l'analyse, ces données ont été préalablement harmonisées :

- Conversion des données en formats numériques appropriés (euros pour les revenus, minutes pour les durées).
- Harmonisation systématique des données des plateformes, permettant des comparaisons fluides à travers les années et entre plateformes : notamment la conversion en minute des durées de prestations et des temps d'attentes.

### Calcul des indicateurs dérivés

À partir de ces données nettoyées, plusieurs indicateurs dérivés ont été précisément calculés afin d'enrichir l'analyse :

- Revenu horaire brut nominal (hors temps d'attente), calculé selon la formule :

- Revenu horaire brut nominal (€/h) =  $\frac{\text{Revenu moyen par prestation (€)}}{\text{Durée moyenne par prestation (minutes)}} \times 60$

Afin d'obtenir une évaluation exacte du pouvoir d'achat réel des livreurs, un ajustement spécifique prenant en compte l'inflation cumulée (base 2021) a été réalisé :

- Coefficients d'ajustement utilisés Indice à la consommation ([INSEE](#)) :
  - 2022 : +5,2 % (Coefficient : 1,052)
  - 2023 : +4,9 % (Coefficient cumulé : 1,104)
  - 2024 : +2,0 % (Coefficient cumulé : 1,126)

La correction des valeurs nominales en valeurs réelles a été effectuée selon les étapes suivantes :

1. *Calcul de l'indice d'inflation cumulée (base 100) :*

$$\text{Indice}_t = \text{Indice}_{t-1} \times \left(1 + \frac{\text{Inflation}_t}{100}\right)$$

2. *Calcul du coefficient d'ajustement annuel :*

$$\text{Coefficient}_{\text{année}} = \frac{\text{Indice}_{\text{année}}}{\text{Indice}_{\text{année de base}}}$$

3. *Calcul de la valeur réelle ajustée (exprimée en euros constants de l'année de base) :*

$$\text{Valeur réelle}_{\text{année}} = \frac{\text{Valeur nominale}_{\text{année}}}{\text{Coefficient}_{\text{année}}}$$

Cette méthode assure une lecture des évolutions économiques réelles, dans un contexte marqué par une hausse importante et continue du coût de la vie.

## Annexe B : Données et résultats

### Tour d'horizon des indicateurs publiés

Les analyses publiées par l'ARPE permettent de suivre l'évolution des principaux indicateurs d'activité pour les livreurs entre le dernier trimestre de 2021 et 2024, à partir des données publiées par les plateformes. Ils incluent :

- le revenu moyen par prestation,
- la durée moyenne des prestations,
- le temps d'attente entre deux propositions de courses,
- le taux horaire brut nominal
- le taux horaire brut ajusté à l'inflation, exprimé en euros constants de 2021.

Trois tableaux synthétiques permettent d'observer l'évolution de ces indicateurs :

- Tableau 1 : comparatif des écarts relatifs sur l'ensemble des plateformes,
- Tableau 2 : évolution annuelle par plateforme,
- Tableau 3 : évolution cumulative par période complète.

## Indicateurs principaux selon la plateforme et les années (2021-2024)

Plateforme	Année	Période	Revenu (€)	Durée (min)	Attente (min)	revenu_horaire	revenu_horaire_ajuste
DELICITY	2023		6.08	10.70	15.45	34.09	30.89
DELICITY	2024		5.95	10.00	22.00	35.70	31.72
DELIVEROO	2021	T4	5.60	11.12	8.30	30.22	30.22
DELIVEROO	2022		5.60	10.57	10.10	31.79	30.22
DELIVEROO	2023		5.50	11.50	8.17	28.70	26.00
DELIVEROO	2024		5.70	13.00	10.58	26.31	23.37
STUART	2021	T4	6.94	14.37	17.32	28.98	28.98
STUART	2022		6.97	13.83	19.51	30.24	28.74
STUART	2023		6.01	13.27	18.56	27.17	24.62
STUART	2024		5.59	14.00	48.00	23.96	21.28
UBER EATS	2021	T4	4.63	10.04	13.35	27.67	27.67
UBER EATS	2022		4.42	11.13	15.94	23.83	22.65
UBER EATS	2023		4.61	12.19	15.27	22.69	20.56
UBER EATS	2024		4.64	13.58	13.34	20.50	18.21

Tableau 1 : Indicateurs principaux selon la plateforme et les années entre le dernier trimestre de 2021 et l'année entière 2024 (seuls les revenus horaires et horaires ajustés ont été calculés, les autres indicateurs sont disponibles sur les sites respectifs des plateformes de mise en relation du secteur de la livraison)

## Évolution en pourcentage des indicateurs (2021–2024)

### Évolution annuelle des indicateurs selon la plateforme (2021-2024)

Plateforme	De	À	Δ Revenu	Δ Durée	Δ Attente	evol_revenu_horaire_pct	evol_revenu_horaire_ajuste
DELICITY	2023	2024	-2.14%	-6.54%	42.39%	4.71%	2.66%
DELIVEROO	2021	2022	0.00%	-4.95%	21.69%	5.20%	0.00%
DELIVEROO	2022	2023	-1.79%	8.80%	-19.11%	-9.73%	-13.94%
DELIVEROO	2023	2024	3.64%	13.04%	29.50%	-8.32%	-10.12%
STUART	2021	2022	0.43%	-3.76%	12.64%	4.35%	-0.80%
STUART	2022	2023	-13.77%	-4.05%	-4.87%	-10.13%	-14.33%
STUART	2023	2024	-6.99%	5.50%	158.62%	-11.84%	-13.57%
UBER EATS	2021	2022	-4.54%	10.86%	19.40%	-13.88%	-18.14%
UBER EATS	2022	2023	4.30%	9.52%	-4.20%	-4.77%	-9.22%
UBER EATS	2023	2024	0.65%	11.40%	-12.64%	-9.65%	-11.42%

Tableau 2 : Évolution annuelle des indicateurs

- Revenu moyen par prestation : Uber Eats et Deliveroo présentent une progression modérée sur la période, avec une évolution positive du revenu moyen par prestation. Stuart connaît un recul sur l'ensemble de la période, quelle que soit l'année de départ retenue. Delicity enregistre également une baisse entre 2023 et 2024.
- Durée moyenne des prestations : La durée des prestations est en hausse sur la majorité des plateformes. Elle augmente de manière soutenue chez Uber Eats et Deliveroo, et dans une moindre mesure chez Stuart. Delicity constitue ici une exception : la durée de ses prestations diminue entre 2023 et 2024.
- Temps d'attente : Les évolutions du temps d'attente varient fortement selon les opérateurs. Une hausse notable est observée chez Stuart et Delicity. Deliveroo connaît également une progression sur la période. Uber Eats connaît une relative stabilité, avec une légère baisse du temps d'attente entre 2022 et 2024.
- Taux horaire brut (hors temps d'attente) : Toutes les plateformes sauf Delicity enregistrent une baisse du taux horaire brut. Cette diminution est particulièrement marquée chez Uber Eats, mais elle concerne également Deliveroo et Stuart. Delicity est la seule plateforme pour laquelle une hausse du taux horaire brut est constatée entre 2023 et 2024.
- Taux horaire ajusté à l'inflation : Une baisse généralisée du taux horaire ajusté est observée sur toutes les plateformes à l'exception de Delicity, qui affiche une légère progression. Les autres plateformes enregistrent un recul significatif, notamment Uber Eats et Deliveroo.

#### Évolution totale des indicateurs selon la plateforme (2021-2024)

Plateforme	De	À	Δ Revenu	Δ Durée	Δ Attente	Revenu_horaire_brut	Revenu_horaire_ajuste
DELICITY	2023	2024	-2.14%	-6.54%	42.39%	4.71%	2.66%
DELIVEROO	2021	2024	1.79%	16.91%	27.47%	-12.93%	-22.65%
DELIVEROO	2022	2024	1.79%	22.99%	4.75%	-17.24%	-22.65%
STUART	2021	2024	-19.45%	-2.57%	177.14%	-17.32%	-26.55%
STUART	2022	2024	-19.80%	1.23%	146.03%	-20.77%	-25.95%
UBER EATS	2021	2024	0.22%	35.26%	-0.07%	-25.91%	-34.18%
UBER EATS	2022	2024	4.98%	22.01%	-16.31%	-13.96%	-19.59%

Tableau 3 : évolution totale des indicateurs selon la plateforme entre les moyennes du dernier trimestre de 2021 et l'année 2024

Ces tableaux mettent en lumière des tendances contrastées selon les plateformes. On observe notamment une relative stabilité des revenus moyens par prestation pour certaines plateformes, une augmentation généralisée de la durée des courses, et une baisse commune des taux horaires bruts ajustés, signalant une dégradation du pouvoir d'achat horaire sur l'ensemble de la période.

**[www.arpe.gouv.fr](http://www.arpe.gouv.fr)**

---

## **À propos**

L'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE), créée le 21 avril 2021, est un établissement public administratif de l'État chargé de mettre en place, réguler et faire vivre le dialogue social entre les plateformes de mise en relation et les travailleurs indépendants qui leur sont liés par un contrat commercial.

## **Contacts presse**

Ziad Aguerd, conseiller communication  
ziad.aguerd@arpe.gouv.fr / 06 98 94 91 33